

FICHE N°6

COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Comité de suivi de la mission ANACT

Un point d'étape sera réalisé en séance par l'ANACT.

Une première phase de rencontres en 2020 sur le terrain dans 8 directions¹, a permis de faire émerger des thématiques CVT récurrentes. L'ANACT propose dans ce cadre 3 champs d'expérimentation en 2021 :

1. un **accompagnement sur la méthodologie DUERP** fondée sur l'identification de situations-problèmes de travail.

Ce thème de travail s'articule avec le projet ministériel de refonte de l'application DUERP-PAP en 2022. La campagne 2019-2020 va s'achever au cours du 1er semestre 2021 par les présentations en CHS-CT. Les travaux de l'ANACT seraient donc menés à la rentrée de septembre 2021 pour la campagne 2021-2022.

2. L'organisation d'espaces de dialogue sur la thématique du **télétravail**.

Après quasiment une année de déploiement massif du télétravail dans les services, cette expérimentation permettra de mieux observer les conséquences du télétravail sur le travail réel. Les conclusions des travaux permettront d'enrichir les actions menées en termes de formations et d'informations des agents et des cadres.

Ces travaux pourraient trouver leur prolongement, dans une seconde phase (début 2022), dans le cadre d'une étude exploratoire plus large sur l'impact du numérique dans les pratiques professionnelles.

3. La formation de l'encadrement à **la prise en compte de la qualité de vie au travail dans leurs pratiques managériales**

L'ANACT propose de sensibiliser via sa méthode les responsables de service d'un département. Cette expérimentation permettra d'enrichir le regard de ces cadres d'une nouvelle approche en complément des formations déjà reçues internes (notamment dans le cadre des parcours de prise de poste et lors des académies de cadres).

Ces 3 thématiques seraient traitées à chaque fois dans 3 départements.

¹ Puy-de-Dôme, Gironde, Moselle, Nord, Jura, Manche, Calvados, Pas-de-Calais.